



# Quoi de neuf à Saint-Lambert

n° 26 Juin 2023



Voici l'été, et bientôt les vacances ! Nous sommes à mi-mandat et ces trois premières années ont été bien remplies. De la nouvelle école au vote de la modification du PLU, toute l'équipe municipale demeure sur le pont pour répondre au plus près aux demandes des habitants et améliorer notre quotidien dans notre belle commune.

Les associations ne sont pas en reste et ce mois de juin a été riche en animations diverses : fête de l'école avec l'association des parents d'élèves, fête de la musique avec un réjouissant concert, récital de musique classique à l'église, préparation de la fête de Saint-Lambert avec l'association Saint-Lambert en fête, concours photo...., sans compter une fête des voisins qui fut, fin mai, pleine de joie et de rencontres.

Il nous reste trois ans pour aller de l'avant et continuer à entretenir, embellir, animer notre village et ce ne sont pas les idées qui manquent ! Nous vous présentons dans ce Quoi-de-neuf quelques-uns de nos objectifs et projets.

Je souhaite à toutes et tous d'excellentes vacances !

# Les travaux

## Un nouveau contrat rural:

Comme nous l'avons déjà dit, nous travaillons en ce moment à mettre en place un nouveau Contrat rural (programme de 3 ans avec la Région et le Département) qui nous permettra notamment de réaliser des travaux de mise aux normes et d'entretien :

- La cantine et la cuisine de l'école sont vieillissantes et ne sont plus du tout réglementaires. Ce sera notre premier chantier que nous espérons pour 2024 ;
- La toiture et l'isolation du manoir : les murs seront isolés et les fenêtres changées, ainsi que la vieille chaudière ;
- Une partie du mur d'enceinte de l'école sera restaurée ;
- La maison des associations sera remise en état, équipée et remeublée autour d'un nouveau projet porté par Claude Hélie, Pascal Rioult et Céline Halleman, afin d'améliorer son utilisation.

## Chemin de la messe

La réfection de la première partie du chemin est terminée et nous sommes vraiment heureux de son utilisation dès à présent par de nombreux habitants, promeneurs et jeunes écoliers. Nous avons déposé une demande de subvention auprès du Département pour remettre en état la seconde partie, soit la moitié haute du chemin.

## Conseil municipal

Notre conseil du 5 juin a approuvé la modification du PLU, a décidé d'attribuer à la société Eurovia les travaux de sécurisation de la D46 dans sa traversée du village, travaux dont nous espérons le démarrage à la rentrée, et a décidé de s'attaquer à la rénovation de tout l'éclairage public. Claude Hélie est à la manœuvre pour ce dossier très technique et nous espérons que, dès l'automne prochain, la commune sera équipée de lampes LED avec une gestion centralisée de l'éclairage municipal. Nous essayons par la même occasion de mettre en place des détecteurs de présence en certains lieux, comme à Vaumurier, pour n'éclairer qu'à la demande quand le besoin d'éclairage est requis.

# Des petits évènements qui nous font du bien :



- À l’occasion du **départ de Fabrice**, notre fidèle cantonnier, la fête a battu son plein samedi 17 juin, en présence de beaucoup d’habitants de Saint-Lambert mais aussi d’amis des environs. Karim le remplacera fin août 2023
- **La fête de la musique** a rencontré un franc succès cette année ! Le duo Béryl nous a régalés et 90 personnes sont venues écouter le concert, puis sont restées fort tard pour se restaurer mais aussi pour danser avec la musique de Julien !



- **La fête de l’école** a réuni les parents et les enfants pour un petit de spectacle et des chants. Pour les grands c’était une belle pièce de théâtre que Gilles a proposée le 23 juin dans la salle Gazier à Port-Royal-des-Champs.



Théâtre à port Royal



Chant à l'école



Chant à l'école

# À ne pas oublier :

- À l'attention de ceux qui entreprennent des travaux : une simple déclaration préalable de travaux ne vaut pas accord pour les effectuer. Il faut que le service instructeur et l'architecte des bâtiments de France l'instruisent et émettent un avis. Il faut compter deux mois d'instruction maximum. Ce n'est qu'après avoir reçu un avis favorable qu'il est possible d'effectuer les travaux. Une DP est nécessaire pour la réfection d'une toiture, les travaux de ravalement, le changement des fenêtres, la modification d'une façade, etc.
- Dans la période difficile de sécheresse que nous connaissons actuellement, la commune est passée en situation d'alerte le 24 juin, alors que l'été commence à peine. Chacun de nous est donc appelé à faire particulièrement preuve de civisme et de vigilance dans les usages qu'il fait de l'eau. Vous trouverez ci-joint [l'arrêté départemental](#). Il est interdit:
  - d'arroser son jardin de 11:00 à 18:00 heures;
  - de mettre à niveau les piscines;
  - de laver les voitures;

**La permanence municipale du samedi est suspendue pendant le mois de juillet et d'aout**

## Mairie de Saint-Lambert

13 rue de la Mairie, 78470, Saint Lambert Des bois

[Site web](#)

[Se désinscrire](#)

